

Finalisation du regroupement des actions Viridien (ex-CGG)

Paris, France – 31 juillet 2024

Viridien (la « **Société** ») annonce la réalisation ce jour du regroupement d'actions composant son capital social, à raison de 1 action nouvelle de 1,00 € de valeur nominale contre 100 actions anciennes de 0,01 € de valeur nominale (le « **Regroupement** »). Par conséquent, 716 146 563 actions anciennes d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune ont été échangées contre 7 161 465 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

A compter de ce jour, les actions anciennes (code ISIN FR0013181864) sont radiées de la cote et les actions nouvelles issues du Regroupement sont négociables sur le marché Euronext Paris sous un nouveau code ISIN : FR001400PVN6.

Les principales modalités du Regroupement, telles que détaillées dans l'avis de regroupement initial et l'avis complémentaire publiés respectivement le 14 et le 26 juin 2024 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, ainsi que dans le communiqué publié par Viridien le 27 juin 2024, sont les suivantes :

- Nombre d'actions nouvelles issues du Regroupement : 7 161 465 actions
- Valeur nominale d'une action nouvelle : 1 euro
- Code ISIN des actions nouvelles regroupées : FR001400PVN6
- Admission à la négociation des nouvelles actions de la Société : 31 juillet 2024
- Code mnémonique des actions issues du Regroupement (inchangé) : VIRI

Les actionnaires détenant un nombre d'actions formant un multiple de 100 n'ont aucune démarche ou formalité à accomplir. Ces actions ont été regroupées automatiquement par leur intermédiaire financier à raison de 1 action nouvelle (de 1,00 € de valeur nominale) pour chaque bloc de 100 actions anciennes (de 0,01 € de valeur nominale).

Les actionnaires n'ayant pas pu obtenir un nombre d'actions anciennes formant un multiple de 100 seront indemnisés à hauteur de leurs droits formant rompus par leur intermédiaire financier dans un délai de 30 jours à compter du 31 juillet 2024, soit au plus tard 29 août 2024. Chaque actionnaire est invité à se rapprocher de son intermédiaire financier pour toute question à ce sujet.

Il est rappelé que le Regroupement est une opération d'échange d'actions, sans impact sur la valeur globale des titres Viridien détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus.

Le Regroupement a été réalisé conformément à la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 15 mai 2024, tel que décidé par décision du Directeur Général du 14 juin 2024, suivant subdélégation du Conseil d'administration du 15 mai 2024 et sur le fondement des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce et de l'article 6 du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948 fixant certaines caractéristiques des valeurs mobilières.

Calendrier des opérations à venir :

31 juillet 2024	Prise d'effet du Regroupement et premier jour de cotation des actions nouvelles (code ISIN : FR001400PVN6)
Du 31 juillet au 29 août 2024	Indemnisation des actionnaires ayant des rompus par leur intermédiaire financier
5 août 2024	Reprise de la période d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

A propos de Viridien :

Viridien (www.viridiengroup.com) est un leader mondial en technologies de pointe, dans le digital et en données de la Terre. Nous repoussons les limites scientifiques pour un avenir plus prospère et durable. Notre ingéniosité, notre dynamisme et notre curiosité scientifique nous permettent de développer de nouvelles connaissances, innovations et solutions pour relever efficacement et de façon responsable les défis et la complexité des ressources naturelles, du numérique, de la transition énergétique et des infrastructures. Viridien emploie environ 3 500 personnes dans le monde et est cotée sous le nom de VIRI sur Euronext Paris SA (ISIN : FR001400PVN6).

Contact : Direction Juridique, 27 avenue Carnot, 91300 Massy